

Séance du 1er décembre 2011

Présents : Mesdames et Messieurs Michel DUPONT – Armelle SEBILE – Roland BLOINO – Nelly HARDY – Alain BOURGOIN – Jean-Yves COMBEAU – Franck BESSON – Claude BRARD – Jean-François CHAMPION - Maryvonne GODARD – Daniel JONCHERAY - Solange LAMBERT – Alain LE PORT – Yves MEROT - Régis PADIOU - Françoise PIAUD – Noëlle PERROIN – Bertrand PINEL- Christophe THOMIN
Absents excusés : Frédéric GROLEAU pouvoir à Christophe THOMIN, Nicolas SECHET pouvoir à Jean-François CHAMPION, Jean-Pierre BRANCHEREAU, Christelle OUARY
Secrétaire de séance : Claude BRARD

Tarifs des services 2012 : salles et matériel, port de plaisance, bibliothèque

VU le Code des Collectivités Territoriales,
 CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012,
 Monsieur le Maire propose d'appliquer une revalorisation correspondant à l'augmentation de la valeur de l'indice INSEE à la consommation (hors tabac), soit 2.3 % pour les tarifs suivants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'appliquer la revalorisation proposée par Monsieur le Maire (avec tarifs arrondis), ce qui fixe les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

MATERIEL

	Assos	Oudonnais	Autres
Podium – caution 100 € (loué uniquement aux associations)	gratuit		133,50
Stand sans bâche	gratuit	7,75	14,15
Bâche	10,00	10,00	11,40
Bâche chapiteau	20,15	20,15	22,30
Chapiteau 36 m ² (4X1 stand)	gratuit	31,10	56,70
Chapiteau 58-839 (1)	130,35		
Chapiteau 72 m ² (8X1 stand)	gratuit	62,25	113,40
Parquet 36 m ² (4 surfaces de stand)	gratuit	29,40	33,70
Table avec tréteaux	gratuit	2,75	5,10
Banc	gratuit	0,60	1,75
Chaise	gratuit	0,35	0,06
Réchaud friteuse	gratuit	6,10	12,50
Roulotte WC	gratuit	102,30	211,10
Sono (caution 150 €)	42,45	42,45	
Plateau de 49 verres	gratuit	5,20	
Tasse	gratuit	0,10	
Verre cassé	1,00	1,00	
Barrière	gratuit	1,75	2,65
Remorque + 65 barrières de 2m (2)	gratuit		106,55

(1) Le chapiteau n° 59-839 aux associations oudonnaises ou aux associations organisant des manifestations sur la commune aux conditions suivantes :

- une caution de 1 000 € sera demandée,
- les associations s'engagent à ce que huit bénévoles soient présents pour le montage du chapiteau,
- un employé communal sera présent lors du montage et du démontage,
- une seule location est possible par association et par an.

(2) Tout locataire devra verser une caution de 500 €.

Une convention devra être signée avec les utilisateurs lors du prêt ou de la location, de manière à se garantir que le conducteur a le permis suffisant si besoin, et que le véhicule est bien assuré.

SALLES

SALLE POLYVALENTE	Assos	Oudonnais	Autres
Assemblée générale	Gratuit		
Vin d'honneur		66,10	
Buffet – banquet cuisiné extérieur – lunch de noces	66,10	66,10	
Conférence – spectacle de variétés – jeu de sociétés - expos	66,10	66,10	
Congrès – réunion à caractère politique ou syndical	66,10		
Cautions de 50 € (ménage) et 100 € (dégâts matériels) 2 locations gratuites par an pour les associations			

SALLE DE LA MAIRIE	Assos	Oudonnais	Autres
Réunions	Gratuit		
Réunions à caractère privé			
- avec nettoyage utilisateur		54,40	
- sans nettoyage utilisateur		98,00	
Caution de 50 € (ménage) et 100 € (dégâts matériels) Toute dégradation sera facturée			

SALLE DES MOISSONS	Assos	Oudonnais	Autres
Mariage		248,95	381,75
Repas – lunch – buffet – soirée dansante (1)	112,00	150,40	325,00
Activités lucratives		272,85	381,75
Activités lucratives – professionnels en lien avec Loire en Scène			272,85
(1) - Pour une réservation dès le vendredi soir pour la préparation de la salle, 30 € supplémentaires seront facturés. Tarif chauffage : 88 € du 15/11 au 31/03 et 52 € le reste de l'année 2ème jour consécutif : 50 % du tarif Cautions de 75 € (ménage) et 425 € (dégâts matériels)			

RESTAURANT SCOLAIRE "LE GOUTATOUT"	Assos	Oudonnais	Autres
Vin d'honneur	66,40	66,40	66,40
Caution de 200 €			

MAISON DES CREATEURS	Assos	Oudonnais	Autres
Exposition, animations diverses	24,55	24,55	24,55
Caution de 200 €			

PORT DE PLAISANCE

	Année		Mois		Jour
	Oud	Ext	Oud	Ext	Ext
≤ 5 m	225,00	295,00	40,50	54,00	6,25
6 m	277,00	350,00	50,85	65,40	6,25
7 m	331,00	407,00	62,25	76,80	6,25
8 m	392,00	473,00	72,65	92,35	7,25
Et plus	446,00	531,00	77,80	97,50	13,50
Plate de Loire	180,00	236,00			

DROITS DE PLACE

	Unité	Tarif en €
Commerçants ou artisans	Sans abonnement (au ml)	1,55
	Avec abonnement trimestriel (au ml)	1,35
Chapiteau	Forfait	32,90
Terrasse	Redevance du 01/04 au 15/10 (au m2)	4,15
	Redevance sur l'année (au m2)	5,50
Commerçants ambulants	Occasionnels (au ml)	1,20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas appliquer de revalorisation tarifaire pour les services qui suivent, et fixe ainsi les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

CIMETIERE

Concession	Tarif en €
50 ans – renouvellement uniquement (1)	430
30 ans	205
15 ans	108
Emplacement columbarium pour 30 ans	1 509

BIBLIOTHEQUE

Abonnement annuel par famille, de date à date	Tarif en €
Familles dont le quotient familial < 750	gratuit
Familles dont le quotient familial > 750	20
1 ^{ère} adhésion	10
Vidéotheque	15

PHOTOCOPIES

	Tarif en €	
	Usagers	Assos
Copie noir et blanc	0,15	gratuit
Copie couleur	0,30	0,20

Facturation des frais de personnel au budget assainissement

Le temps de travail facturé au budget assainissement est évalué à 15% du temps de travail de l'agent en charge des affaires juridiques et des marchés publics (comprenant le suivi du marché, rédaction de courriers aux personnes desservies, échanges avec le concessionnaire), soit 8 040 €.

Facturation des frais de personnel au budget immobilier

Le temps de travail facturé au budget immobilier est évalué à

- 25% du temps de travail de l'agent en charge du suivi des locations, soit 5 707 €,
- 10% du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des immeubles, soit 2 851 €,
- 35h/an pour l'entretien des locaux, soit 573 €.

Soit un total de 9 131 €.

Convention partenariale recouvrement avec la trésorerie

Signature d'une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques visant à améliorer le recouvrement des recettes

Budget principal : décision modificative n°9 – matériel informatique

Inscription de 18 000 € TTC pour acquisition et installation d'un nouveau serveur et de licences de sauvegarde.

Budget IMMOBILIER : décision modificative n°4 – la Chevauchée

250 € virés sur cette opération pour paiement d'une dernière facture de maîtrise d'œuvre.

Association 3 P'tits Tours : subvention 2012

Le montant demandé sera inscrit au budget prévisionnel 2012 soit 52 900 €, mais dans un premier temps, une subvention de 40 000 € est votée. Un point sur le budget de l'association sera refait en septembre 2012.

Colis de Noël

Budget de 5 102 € pour :

- 74 colis couples,
- 160 colis individuels
- 40 colis agents communaux
- 64 colis résidence du Havre.

Permanence de soins : avenant n°2 au bail en cours avec M. DENIS, étiope

Le loyer passe de 161.13 € à 211.19 € par mois à compter du 1^{er} février 2012, en raison de l'augmentation du temps d'occupation du local.

Extension du réseau d'assainissement : lancement de la mission de maîtrise d'œuvre

Le conseil décide de lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'assainissement collectif pour les villages de Blanche Lande sud, Vauvressix, la Durandière et la place du Havre, avec option pour le village de la Briantière.

Affermage assainissement : rapport annuel du délégataire

Rapport approuvé.

Affermage assainissement : avenant au contrat avec Veolia

Avenant pour prendre en compte dans le contrat la prise en charge par Veolia du fonctionnement de 6 nouveaux postes de refoulement.

Approbation de l'avenant avec les nouveaux tarifs de la apt délégataire comme suit :

Part fixe 27.07 € HT par an
Part proportionnelle à la consommation 0.656 € HT par m³
Soit + 7 € / an TTC sur une facture de 120 m³.

Lotissement des Fontenies : acquisition de terrains

Acquisition des parcelles situées dans la zone à lotir du village des Fontenies, au prix de 15 e le mètre carré, soit :

Propriétaire actuel	N° parcelle	Surface en m ²	Prix en €
GRIMAUD Christian et Sylvie	ZA 96b	4 213	63 195
PERAUDEAU Marylène CHEVALIER Marguerite	ZA 106	2 936	44 040
	ZA 107	342	5 130
	ZA 297	2 552	38 280
TOTAL		10 043	150 645

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France

L'État, via Voies navigables de France, nous propose une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour la partie occupée par la commune sur la Loire, à savoir zone du port et appontement en Loire.

Accord du conseil municipal pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, avec paiement d'une redevance annuelle d'occupation de 402,61€.

Décisions municipales

M. le Maire informe de ses décisions prises par délégation du conseil municipal, donnée par délibération n° 2010-11T10 du 28 mars 2008 :

Marché	Entreprise	Montant HT en €
Espace Fouschard – isolation des combles	MADISOLATION	5 772.56 €
Garderie périscolaire – remplacement des ouvertures	Nicolas Menuiserie	23 756.00 €

Prolongation du contrat de Mlle Émeline COREAU à la maison du tourisme, suite à une mission effectuée en mairie

Suite à un problème informatique en mairie, l'agent embauché initialement pour travailler sur le parcours d'interprétation du patrimoine a passé 110h en mairie (temps de travail pris en charge par le prestataire informatique). Le conseil décide de prolonger le contrat de cet agent de ce même nombre d'heures, afin de terminer sa mission initiale.

Souscription des contrats d'assurances – attribution des lots n°1 à 3

Signature du marché avec la Compagnie d'assurances SMACL pour les lots :

- o 1 – Dommages aux biens et risques annexes
- o 2 – Responsabilité civile, protection juridique et risques annexes
- o 3 – Flotte automobile, parc engins et risques annexes

Souscription des contrats d'assurances – attribution du lot 4 risques statutaires – adhésion au contrat CDG44 – DEXIA

Signature du marché avec la Compagnie d'assurances DEXIA SOFCAP dans le cadre du contrat souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique 44, avec mutualisation des risques entre collectivités adhérentes.

Recensement de la population 2012 : rémunération des agents recenseurs

Recensement du 19 janvier au 18 février 2012.

Agents recenseurs rémunérés comme suit :

	Montant en € bruts
Bulletins individuels	1,32
Feuilles de logement	0,66
Dossier immeuble collectif	0,66
Bulletins étudiants	0,66
Bordereaux de district	6,60
Séances de formation	19,50
Indemnité déplacement	0,30